

FICHE INTENDANCE élèves du Professionnel Année 2023/2024

Pièces à fournir le jour de l'inscription :

-la présente **fiche intendance** dûment remplie avec l'**adresse mail** du responsable légal correctement renseignée.

Cette adresse mail est indispensable pour le paiement, par avance et en ligne, des repas pris au self ou à la cafétéria, demande de bourse ...etc...)

-un relevé d'identité bancaire (**RIB**) au nom du responsable légal pour le paiement des bourses, le remboursement du solde de la carte de self lors du départ du lycée, le remboursement des frais de stage etc.....

-Les repas pris régulièrement ou occasionnellement doivent être payés **par avance et en ligne**, avec le compte monétique « **MYTURBOSELF** ». Pour les familles qui n'ont pas accès à internet, merci de rapporter un chèque de 40 euros correspondant à 10 repas (**montant minimum mais vous pouvez créditer le compte d'un montant supérieur**)

Ainsi le compte monétique MYTURBOSELF doit toujours être positif avant le passage au self ou à la cafétéria. A la différence du collège, il n'y a pas d'envoi de factures des repas : un repas est débité sur la carte provisionnée à chaque passage au self ou à la cafétéria).

Cadre réservé à l'Administration

Chèque-Espèces

Somme reçue :

ELEVE

Nom (en majuscules):

Prénom :

Nom et prénom du représentant légal :

Adresse mail du représentant légal :

Classe à venir au 1er septembre 2023 : **Redoublant** (case à cocher) : oui non

Dernier établissement fréquenté en 2022/2023 (collège ou lycée le cas échéant) :

Régime (case à cocher) : Demi-pensionnaire régulier ou occasionnel Interne (hébergé à l'internat)

COMMUNE DE RESIDENCE

(indiquer les 2 communes en cas de garde alternée)

Date :

Signature :